





ENQUETE PUBLIQUE - PROGRAMME PLURIANNUEL ORB & LIBRON OBSERVATIONS ET RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

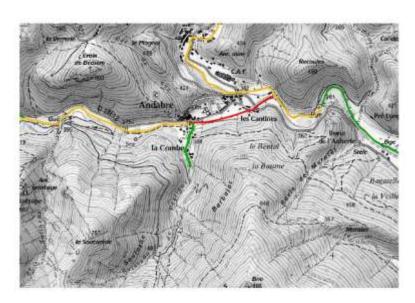
Au Procès-verbal de synthèse des observations du commissaire enquêteur – 13/12/2019

Les observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc, se concentrent sur la non prise en compte dans le cadre du programme, du ruisseau de Peyrigas, affluent rive droite de la Mare, à Andabre.

Il est donc proposé, après avoir consulté la CC Grand Orb, qui au travers de leur équipe rivière et de la convention de délégation avec la CCMLMHL réalisera les travaux d'entretien sur le bassin de la Mare, de rajouter au programme, en NIC, le ruisseau de Peyrigas, depuis l'amont du pont le plus haut du hameau de La Combe, jusqu'à sa confluence avec la Mare.

Son classement en NIC ne signifie pas que « rien ne sera fait », mais ce dernier ne nécessite pas un entretien exhaustif de tout son linéaire. Les interventions s'attacheront à vérifier et traiter la présence d'embâcles en amont des ponts ou d'effectuer les abattages préventifs pour prévenir de leur formation.

Ce secteur sera d'ailleurs pris en compte dès 2020, puisque la Mare à Andabre est prévue au plan de charge de l'équipe rivière de cette année.



L'observation formulée sur le registre par Monsieur Jacques MENDES, Maire de Rosis, fait également état d'une demande de prise en compte du Casselouvre au niveau du hameau de Compeyre.

Le Casselouvre est intégré au programme et classé en gestion risque depuis l'amont du hameau de Cours, jusqu'à sa confluence avec la Mare. Le ruisseau de Galigné est également intégré au programme en NIC, depuis l'amont de Compeyre, jusqu'à sa confluence avec le Casselouvre.

Les deux cours d'eau qui encadrent le hameau de Compeyre sont donc pris en compte dans le programme.